

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<b><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></b>  Conseil Communautaire, Séance du : 23 avril 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 23 avril à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président
--	--

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,  
BEUVELOT Gérard, BLOT Michel, BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry,  
BROUILLET Jean- Jacques, CAPO-VIGIER Emmanuelle, CARRERE Nathalie, CAYSSILLÉ Didier,  
CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie,  
DARTIGOLLES Hélène, DELPY Jean-Luc, GRIFFEILLE Martine, LAFON Joël, LAGRÈZE Georges,  
LARIVIERE Yvette, LAURENT Nathalie , LE CORRE José, MAGNOL Éric, MALBEC Sébastien,  
MARSAND Michel , PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, RANGER Pierre,  
REGOURD Vanessa, REYNES Julien, ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-  
François, SEMIROT Marie-Hélène, SICOT Maryse, SOTTY Caroline, STARCK Josiane,  
VIGOUROUX Nadine.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :****Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Néant.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François  
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène  
Monsieur LABROUE Cédric procuration à Madame LARIVIERE Yvette  
Monsieur LAPORTE Christian procuration à Monsieur BROUILLET Jean- Jacques  
Monsieur LAPOUGE Maurice, procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis  
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel  
Monsieur MUCHA Jean-Luc procuration à Monsieur LE CORRE José  
Madame TALET Marie-Lou, procuration à Madame SICOT Maryse  
Monsieur TIJDENS Nantko, procuration à Madame PINSOLLES Sophie

Secrétaire de Séance : REYNES Julien	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 41 Pouvoir(s) : 9 Votants : 50
---	--

**AR Prefecture**

047-200068930-20260423-2026C78DGRF-DE  
Reçu le 04/05/2026  
Publié le 04/05/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M4 ;

Vu la délibération n°2026A01DGRF en date du 4 mars 2026 actant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;

Vu la délibération n°2026A06DGRF en date du 4 mars 2026, adoptant le Compte Financier Unique l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n°2026A12DGRF en date du 4 mars 2026, affectant le résultat de l'exercice 2025 ;

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, est annexée à la présente une note de présentation brève et synthétique.

Mme Marie COSTES, Vice-présidente, présente les grandes masses (synthétisées ci-après) du Budget Primitif 2026 du Budget Annexe du « Service Environnement » de Fumel Vallée du Lot et en demande son approbation à l'assemblée délibérante.

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Section d'exploitation	5 173 197,00	5 173 197,00
Section d'investissement	1 502 445,00	1 502 445,00
Total	6 675 642,00	6 675 642,00

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire

1°) – Approuve le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe « Service Environnement » ci-annexé ;

2°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 23 avril 2026

Le Secrétaire de séance,



Julien REYNES

Le Président,



Jean-Jacques BROUILLET

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

Certifié exécutoire le : 04 mai 2026

Reçu en Préfecture le : 04 mai 2026

Publié ou Notifié le : 04 mai 2026

-----